



**ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
A LA CENT QUATRIEME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF
10-13 OCTOBRE 2023**

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences,
Cher(e)s collègues,**

Au nom de la délégation du Royaume du Maroc, je voudrais vous exprimer notre plein soutien, en votre qualité de Président du Conseil Exécutif. Nous sommes convaincus que, sous votre Présidence, les travaux de cet auguste Conseil seront couronnés de succès.

Je voudrais saluer le Directeur Général de l'OIAC, S.E M. Fernando Arias, pour son dévouement et son professionnalisme et le remercier pour son rapport complet et instructif présenté à cette session. Mes remerciements sont également adressés aux membres du Secrétariat Technique pour leurs efforts soutenus, ainsi que les Vice-Présidents du Conseil pour leurs rapports respectifs.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Groupe africain, prononcée par le Coordinateur S.E. M. Francis Kotia, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Ghana et à celle du Mouvement des Pays Non Alignés et de la Chine, prononcée par S.E. M. Rahman Mustafayev, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Azerbaïdjan.

Monsieur le Président,

Le Maroc réitère son appel pour la continuation des efforts visant le renforcement des capacités des États parties, en particulier en Afrique et ce, afin d'assurer une mise en œuvre équilibrée et optimale de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC). L'importance accordée aux activités de renforcement des capacités doit demeurer une priorité de notre Organisation, laquelle permettra aux États Parties de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention et de contribuer de manière efficace et efficiente à la lutte contre la prolifération de la menace chimique dans le monde.

Dans ce sens, le Maroc réitère son appui à la mise en œuvre des objectifs ambitieux identifiés dans le cadre de la 6^{ème} phase du Programme pour l'Afrique 2023-2025, visant à renforcer les capacités des États parties africains et assurer une meilleure implémentation des dispositions de la Convention.

Ma délégation réaffirme son engagement en faveur de la réalisation des objectifs à court et à long terme de ce Programme et plaide pour un financement durable et stable, lequel demeure un gage de réussite à la faveur de notre Organisation.

Monsieur le Président,

La délégation du Maroc se réjouit des avancées tangibles enregistrées récemment dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la CIAC. A ce titre, je voudrais citer en particulier :

- L'achèvement de la destruction irréversible de tous les stocks d'armes chimiques déclarés, ce qui constitue un nouveau jalon ainsi qu'un tournant historique pour notre Organisation ;
- Le lancement effectif des activités du nouveau Centre ChemTech, ce qui reflète les efforts continus entrepris conjointement par le Secrétariat Technique et les États Membres, pour renforcer davantage les capacités d'analyse et les échanges d'expertise et des meilleures pratiques, au service des États parties, principalement en Afrique. Ma délégation souligne à cette occasion le rôle pionnier que ce Centre sera amené à jouer, en tant que plateforme scientifique d'excellence.
- L'engagement du Secrétariat à renforcer les capacités des États parties dans le domaine de l'utilisation pacifique de la chimie et la nécessité d'accompagner davantage les États parties africains en la matière.

Ma délégation réaffirme l'intérêt particulier accordé par le Maroc à la coopération Sud-Sud en matière de renforcement des capacités et d'échange de bonnes pratiques, visant la mise en œuvre des dispositions de la Convention et encourage le Secrétariat à continuer d'apporter son soutien à cet égard.

Dans ce sens, nous soulignons l'importance de renforcer le programme de Tutorat/Partenariat principalement au profit de l'Afrique, pour assurer davantage le transfert de connaissance et d'expertises entre les États parties et nous encourageons le Secrétariat à élargir la portée de ce programme visant l'assistance et la protection contre les armes chimiques, en incluant également d'autres domaines relatifs à la mise en œuvre de la Convention.

C'est ainsi que le Maroc se félicite du programme de Tutorat/Partenariat, initié avec la Mauritanie, avec le soutien du Secrétariat de l'OIAC, marqué par deux visites effectuées par les autorités nationales de la Mauritanie et du Maroc dans les deux pays respectifs. Ce programme a permis d'établir des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, visant à rehausser le niveau de mise en œuvre de la Convention, à promouvoir ses objectifs et à consolider l'architecture multilatérale du Désarmement et de la Non-prolifération.

Dans le cadre de la coopération internationale, ma délégation se félicite de l'organisation au Maroc, depuis l'année dernière, conjointement avec le Secrétariat de plusieurs formations importantes, notamment le Programme de formation et d'éducation sur les usages pacifiques de la chimie pour les jeunes, la formation sur la Préparation des Hôpitaux aux incidents chimiques HOSPREP et le Cours de base sur la protection contre les armes chimiques pour les États parties d'Afrique.

Monsieur le Président,

Le Maroc souhaite exprimer, avec la plus grande fermeté, sa condamnation de l'emploi des armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison. Pour l'avènement d'un monde libéré à jamais des armes chimiques, qui demeure notre objectif stratégique commun, mon pays réitère son appel aux États parties pour continuer à œuvrer dans un esprit d'unité et faire prévaloir le dialogue constructif afin de protéger la norme, de renforcer l'unité et l'intégrité de l'Organisation et de consacrer sa nature technique.

Ma délégation a pris note des derniers rapports communiqués par le Directeur Général et par l'Équipe d'évaluation des déclarations concernant la Syrie et encourage la continuation d'un dialogue constructif entre la Syrie et le Secrétariat Technique, pour la mise en œuvre optimale des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes à ce sujet, ainsi qu'en vue de résoudre toutes les questions qui demeurent en instance.

Monsieur le Président,

Conscient que la menace de l'usage d'agents chimiques, en tant qu'arme, par des acteurs non-étatiques, constitue une atteinte sérieuse à la sécurité des États parties, ma délégation soutient les efforts accomplis dans le cadre du Groupe de travail à composition non-limitée sur le terrorisme, présidé par M. Vusimuzi Madonsela, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Afrique du Sud.

Dans ce sillage, ma délégation rappelle l'importance des priorités et des thématiques auxquelles, le Royaume du Maroc a contribué efficacement dans le cadre du processus de consultations mené au sein dudit Groupe de travail. A ce titre d'exemple, je voudrais citer ce qui suit :

- Le renforcement des législations nationales en matière de lutte contre le terrorisme chimique par les acteurs non-étatiques ;
- L'organisation d'ateliers et de cours de formation sur le contrôle des frontières au profit des policiers et des douaniers, permettant une meilleure connaissance des agents chimiques et leurs précurseurs, pouvant être utilisés à des fins de terrorisme chimique et tenant compte des développements technologiques et de l'évolution de la menace terroriste ;
- Développement d'expertises liées aux aspects de prévention, d'évaluation des menaces et de première réponse aux attaques terroristes chimiques.

Notre Organisation gagnerait à inclure ces thématiques au niveau des activités de renforcement des capacités, afin d'accompagner les États Parties, notamment africains, dans leurs efforts pour faire face à la menace globale du terrorisme chimique.

En vous remerciant, je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 104^{ème} session du Conseil Exécutif.